

Plan transversal de transition écologique de la Fédération Wallonie-Bruxelles

2021 - 2025

Adopté par le Gouvernement le 16 septembre 2021

Le décret - Objectifs

- Neutralité carbone au plus tard en 2050
- Réduction d'au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990
- Réduire le plus possible les risques du changement climatique pour l'homme et la biodiversité

➡ Plan de transition écologique – Comité de coordination et de suivi



Le Plan - Élaboration

- Consultation (en ligne) des acteurs de la société civile au travers d'associations et de collectifs d'associations
- Consultation du Ministère de la FWB, des organismes d'intérêts publics et organismes publics autonomes
- Concertation avec les instances d'avis de la FWB sur base d'une première ébauche de plan



Le Plan – 6 axes prioritaires

- **Axe 1 : La mobilité**
- **Axe 2 : Les infrastructures immobilières**
- **Axe 3 : Les marchés publics**
- **Axe 4 : L'adaptation comportementale**
- **Axe 5 : L'information, formation et sensibilisation**
- **Axe 6 : Actions transversales**

Axe 1

**Développer une
politique de
mobilité
écoresponsable**

- **Élaboration de plans de mobilité**
- **Déploiement de la mobilité douce**
- **Verdissement de la flotte de véhicules**
- **Aide à la mobilité écoresponsable**
- **Amélioration des infrastructures de mobilité verte**
- **Mobilité internationale écoresponsable**



Axe 2

**Soutenir
l'évolution des
infrastructures
immobilières dans
leur transition
environnementale
et énergétique**

- **Développement d'une gestion intégrée et coordonnée des infrastructures immobilières**
- **Amélioration des performances énergétiques des infrastructures immobilières : bâtiments publics, bâtiments scolaires et universitaires, infrastructures culturelles et sportives, infrastructures d'aide à la jeunesse**
- **Soutenir la production d'énergie durable**
- **Contribuer à l'amélioration de la biodiversité**



Axe 3

Intégrer la transition au cœur des marchés

- **Intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics**
- **Maitriser l'impact environnemental de la politique d'achat du Ministère**
- **Mettre en place des centrales d'achat**
- **Proposer un catalogue de produits/solutions durables**
- **Promouvoir l'usage des biens**



Axe 4

**La transition
écologique, une
préoccupation
commune**

- **Développer la gestion électronique des données**
- **Développer les nouvelles organisation du travail (télétravail, horaires flexibles, aménagement des espaces)**
- **Plan de minimisation des consommations des ressources (eau, énergie, production de déchets)**
- **Label/charte « organisme écoresponsable »**
- **Déploiement d'éco-crèches**
- **Soutien aux projets environnementaux (jeunesse, recherche)**



Axe 5

**La connaissance,
moteur de la
transition
écologique**

- Informer sur les actions menées et bonnes pratiques (site internet, documentation)
- Organisation d'un événement fédérateur
- Campagnes et activités de sensibilisation
- Sensibilisation et éducation scolaire et étudiante
- Sensibilisation à l'impact environnemental des modes de consommation
- Développement de formations pour enseignants et d'outils pédagogiques
- Développer des formations aux métiers de la rénovation et éco-techniques



Axe 6

Mesures transversales

- **Gestion budgétaire et financière (obligations vertes, notation extra-financière, indice de référence DD)**
- **Evaluation de l'impact écologique des décrets**
- **Cartographie**
- **La transition écologique dans les relations intra-belges et internationales**



Les missions du Comité

- **Suivi de la mise en œuvre du plan**
- **Articulation cohérente avec les politiques belges et européennes**
- **Rapporter au Gouvernement/Parlement**
- **Rendre des avis**
- **Missions des 9 experts spécialisés :**
 - **Estimer la trajectoire pluriannuelle permettant l'atteinte des objectifs**
 - **Evaluer l'efficacité/impact des actions du plan**
 - **Le cas échéant :**
 - ✓ **Proposer des améliorations**
 - ✓ **Réévaluer la trajectoire**
 - ✓ **Proposer des mesures correctrices**



Les actions Intégrant les acteurs de l'enseignement supérieur

- **1.3.1- Déploiement de la mobilité douce:** Il s'agit de poursuivre les projets développés par les établissements d'enseignement supérieur, d'informer sur les bonnes pratiques et de faciliter l'échange d'informations entre les établissements.
- **1.5- Développement de la mobilité internationale écoresponsable:** Dans le cadre du programme Erasmus, les établissements d'enseignement supérieur informeront et sensibiliseront les étudiants aux modes de déplacements envisageables. Une réflexion sera également menée sur les modes de déplacements des académiques et des chercheurs.
- **2.2- Améliorer la performance énergétique des infrastructures immobilières:** L'objectif est de contribuer à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments universitaires, lors de rénovation ou constructions, conformément au plan stratégique élaboré, et complété par les projets issus du plan de relance européen.
- **2.4 - Contribuer à l'amélioration de la Biodiversité:** Cette action vise à intégrer la biodiversité au sein des bâtiments et espaces extérieurs associés (toitures vertes, jardins, ruches, ...). Elle vise l'application de des principes de gestion différenciée dans la gestion des espaces verts.

Les actions Intégrant les acteurs de l'enseignement supérieur

- **4.3.1- Cadastre et monitoring de l'utilisation des ressources:** Cette action vise à assurer un cadastre et un monitoring continu des consommations de diverses ressources. Dans le cadre de l'enseignement supérieur, une attention particulière sera accordée à la conception de nouveaux bâtiments dans une logique de régulation continue du fonctionnement du bâtiment.
- **4.3.2- Elaboration de plans d'actions pour la minimisation de la consommation des ressources :** Placement d'équipements réduisant les consommations énergétiques (limiteurs de pression d'eau ou citernes à eau par exemple).
- **4.4.2- Identification de personnes de contact pour une transition écologique:** Cet interlocuteur sera chargé de formuler de propositions d'actions et d'être la personne de référence concernant les questions relatives à la transition écologique (échanges d'informations et bonnes pratiques).
- **4.5.2- Soutien à la recherche d'excellence visant à la transition écologique.**



Les actions Intégrant les acteurs de l'enseignement supérieur

- **4.5.3 - Des infrastructures de recherche:** L'objectif est de contribuer à l'atteinte des objectifs européens de 3% du PIB pour la recherche, en soutenant, notamment, la recherche scientifique dans les domaines du climat et des énergies renouvelables par la création d'une plateforme interuniversitaire « climat et environnement ».
- **5.2.4 – De la gestion des déchets lors d'événements:** Cette action vise à sensibiliser les organisateurs d'événements organisés sur les campus ou dans les établissements d'enseignement supérieur, à la problématique de la réduction des déchets. Pour ce qui relève de l'enseignement supérieur, il s'agit de travailler avec la commission de développement durable de l'ARES et les établissements afin de partager les bonnes pratiques et les sensibiliser à la gestion des déchets.
- **5.2.7 – De la sensibilisation estudiantine:** Les établissements d'enseignement supérieures sont chargés de sensibiliser l'action estudiantine en matière d'environnement.

